



Université
de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

CABINET DU PRESIDENT

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

COMMISSION DE CONTROLE
DES MARCHES PUBLICS



PROCES-VERBAL DE DELIBERATION N° 076/CCMP/06-2024

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi douze juin à seize heures cinq minutes, la Commission de contrôle des marchés publics (CCMP) de l'Université de Lomé, s'est réunie dans la salle de réunion n° 2 de l'université de Lomé, sise au lycée de Tokoin 1.

Trois (03) membres étant présents, la commission peut valablement délibérer sur le projet de dossier de demande de cotation relatif à l'acquisition de logiciel de supervision, de gestion du réseau et de contrôle d'accès au bâtiment.

Après examen dudit dossier, la CCMP note la bonne exploitation du Dossier type de Demande de cotation préparé à l'intention des autorités contractantes pour la passation de marchés de fournitures et services connexes par demande de cotation pour les acquisitions faites par les administrations centrales et déconcentrées de l'Etat, les institutions de la République, les établissements publics, organismes, agences et offices et dont le montant est inférieur ou égal à dix millions (10 000 000) de francs CFA toutes taxes comprises, version de septembre 2020.

En conséquence, la commission donne son avis de non objection pour la consultation des cinq (05) sociétés énumérées ci-dessous, retenues sur la liste restreinte suivante. Il s'agit de :

- Ets STEINTE JOANNA ;
- Ets KEDOSMESS ;
- Ets BIG-INTER DOVER ;
- DISTRI - PROMO ;
- INFO - CETRAB.

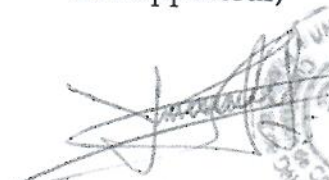
Le rapport d'évaluation des offres y afférent devra être transmis à la CCMP, pour avis, accompagné des originaux des offres techniques et financières des soumissionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heures quarante minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Rapporteur de la Commission le jour, mois et an ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit.

Ont signé :

Le Rapporteur,



M. YOVO Kwassi

Le Président,



M. BOROZE Tchamye T-E.